

# Présentation devant la Chambre des Communes

## Comité sur la réforme électorale

Guy Dauncey, Ladysmith, Île de Vancouver

7 octobre 2016

Je suis personnellement en faveur de passer à un régime de représentation proportionnelle mixte, avec la possibilité d'organiser un référendum après deux élections ou plus, lorsque la population connaîtra mieux la façon dont le nouveau système fonctionne.

Depuis 1900, le Canada a connu 33 élections, dont seulement cinq ont abouti à une majorité absolue, deux de celles-ci en temps de guerre. Dans 90 % des élections tenues en temps de paix, le parti ayant remporté la majorité des sièges n'a obtenu en moyenne que 38 % des voix sur la scène nationale.

Cela revient à dire que la majorité des électeurs canadiens n'ont pas accordé leur soutien au gouvernement élu dans 90 % des cas. On ne peut pas donc pas parler de démocratie, à savoir un régime qui confère le pouvoir au peuple. Il s'agit plutôt d'une *évaitrocratie* – le pouvoir aux mains du tiers de la population.

La représentation proportionnelle est en vigueur dans plus de 90 pays, dont 85 % des nations de l'OCDE et 21 des 28 pays d'Europe de l'Ouest, y compris la Norvège, la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Parmi les pays occupant les 10 premières places du classement de l'Intelligence Unit du magazine *The Economist*, huit font appel à un régime de représentation proportionnelle pour leur assemblée législative.

### Sept autres suggestions

1. Pour empêcher que les partis très minoritaires aient un effet déstabilisant indésirable, il faudrait instaurer un seuil minimal d'appui de la population de 5 % pour qu'un parti ait droit à des sièges.
2. Afin d'accroître le taux de participation des électeurs, il serait bon d'introduire un crédit d'impôt pour vote de 100 \$ indépendant du revenu, avec un remboursement pour les citoyens qui ne paient pas d'impôt. Chaque électeur reçoit un reçu de vote, qui sert à réclamer le crédit.
3. Toutes les dispositions devraient être prises pour faciliter l'exercice du droit de vote aux personnes aveugles, sourdes ou souffrant d'un autre handicap.
4. Il serait aussi intéressant de porter l'âge du droit de vote à 16 ans, comme en Autriche, au Brésil, en Écosse, en Argentine, à Cuba, en Équateur et au Nicaragua. Avec le seuil à 18 ans, la première élection à laquelle un jeune peut participer survient presque toujours après qu'il ait quitté l'école, époque où il est de bon ton de se démarquer en faisant DIFFÉREMMENT des adultes. Si cela survenait plus tôt, pendant que le jeune est encore à l'école, celui-ci pourrait profiter de véritables débats et aller voter d'une manière responsable, établissant ainsi une bonne habitude. Notre monde actuel doit affronter des enjeux de taille, notamment au niveau du climat et de la destruction des ressources naturelles, et il est primordial que les jeunes s'engagent à réfléchir sur ces problèmes. Leur donner le droit de vote est une bonne façon de leur dire : « Vos idées et vos opinions comptent pour nous. »
5. Nous sommes actuellement assujettis à un système qui limite à 1 525 \$ les contributions aux campagnes électorales, et qui interdit les dons d'entreprise et de syndicat. Il faudrait obtenir un soutien de 75 % à la Chambre des communes pour modifier cet état de fait.

6. On devrait établir des règles strictes et prévoir des pénalités sévères pour les tentatives de corruption du vote et du système électoral, comme le recours aux appels automatisés anonymes.
7. Et réintroduire le financement public des partis politiques, en se fondant sur le nombre de voix obtenu lors de la dernière élection.

Merci beaucoup de m'avoir prêté une oreille attentive, dans le cadre de ce processus d'examen d'une question aussi cruciale qui, j'en suis sûr, est souvent épuisant.